
 NOMINATIONS dans le département de la Marine

 RECAPITU

Salaires payables le 1er janvier 1873, à ceux dont les salaires furent augmentés entre
Nominations entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873

Augmentations do do

Réductions par décès, résignation ou mise à la retraite, etc., des personnes ci-haut

Salaires payables le 7 novembre 1873, aux personnes qui furent nommées à des emplois
 celles dont les salaires ont été augmentés entre ces dates.....

Augmentations de salaires à ces personnes entre le 7 novembre 1873 et le 5 mars 1877..

Réductions par annulations de nomination par ordre en conseil le 13 novembre
 do par décès, résignation, mise à la retraite, etc., entre le 7 novembre 1873.

Salaires payables le 5 mars 1877, après que telles nominations,

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
 OTTAWA,